

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 septembre 2022, s'est réuni le jeudi 15 septembre 2022 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Alain MARATRAT, Maire.

PRESENTS : Monsieur Alain MARATRAT, Monsieur Bertrand CREMET, Madame Marie-Laure CORROYER, Monsieur Stéphane SKLADANOWSKI, Madame Françoise DEMONCHY, Madame Pascale GUILBERT, Monsieur Philippe DUPUIS, Monsieur Hubert BOULEY, Madame Sylvie HERMAY, Madame Monique CONFRERE, Monsieur Marcel BRETAGNE, Monsieur Nicolas DUFEUILLE, Madame Ghislaine LEFEBVRE, Mme Amandine MATHELET, Monsieur Alain TETE

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Alexandre PLEY, Monsieur LESSARD, Madame Isabelle VAUCLIN donne pouvoir à Madame Françoise DEMONCHY

ABSENT : Madame Elodie LAVERDURE

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Stéphane SKLADANOWSKI ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance précédente a été modifié et sera envoyé avec le PV de la présente séance. Il est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un Foodtruck qui produit des pizzas, souhaite s'installer sur la Place Mayenne. Des restaurateurs ambulants sont déjà présents tous les vendredis et un samedi sur deux. Les membres du Conseil refusent l'installation d'un nouveau Foodtruck afin de ne pas pénaliser les restaurateurs présents actuellement.

Monsieur le Maire souhaite échanger à nouveau sur la modernisation de la Salle de conseil et notamment l'installation d'un écran de projection, pour donner suite au choix réalisé lors du dernier Conseil Municipal. Les membres du Conseil valident l'achat de l'écran proposé.

Monsieur le Maire fait un point sur les changements à venir pour les commerces de la Commune (boulangerie, esthéticienne et travaux de l'ancienne école maternelle). Monsieur BOULEY propose d'étudier à quel niveau la commune peut intervenir afin d'aider à la reprise de la boulangerie afin de permettre l'ouverture du commerce le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire souhaite présenter, pour information, le probable projet Habitat76 - route d'Etran qui sera voté en commission d'appel d'offre du bailleur social : 25 logements du T1 au T4. Madame DEMONCHY regrette le manque de logements plus grands type T5 pour les familles recomposées par exemple.

Les membres du Conseil échantent sur les problèmes de stationnement dans les différents lotissements (ex : les côteaux de Palcheul) liés aux règlements des lotissements au moment des constructions. Certains membres du Conseil font remonter le manque de places et notamment un manque de parking dans les nouveaux lotissements.

ORDRE DU JOUR

MANIFESTATIONS 2022 ET MANIFESTATIONS 2023

- **Remise des médailles aux sportifs qui se sont distingués en 2021/2022** : Vendredi 30 septembre 2022 (A.L.C Judo et Football club de Martin-Eglise) env. 20 personnes
- **Repas des anciens** : Dimanche 2 octobre 2022 (185 personnes)
- **Nomination de Monsieur Gill GERYL en qualité de Maire honoraire** : date à fixer
- **Vœux du maire** : Mardi 3 janvier 2023
- **Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants** : Vendredi 20 janvier 2023

DEMANDE DE SUBVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)

2022/55

Par la transmission d'un courrier en date du 2 septembre 2022, la SPA informe la Commune que la subvention habituellement versée par l'Agglomération Dieppe Maritime a été refusée pour l'année 2022.

Ainsi, la SPA sollicite les communes membres de l'Agglomération Dieppe Maritime pour le versement d'une subvention d'un montant de 1€ par habitant, soit 1 603€ pour la Commune de Martin-Eglise.

L'Agglomération Dieppe Maritime n'ayant pas reconduit la subvention, Monsieur le Maire informe qu'il n'y a plus de convention en place permettant l'accueil des animaux recueillis par le Policier Municipal.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, le versement ou non d'une subvention pour la SPA, d'un montant de 1 603€ et la validation de la signature d'une convention d'accueil et d'intervention pour les animaux errants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité cette proposition.

RECENSEMENT 2023

2022/56

Afin de procéder au Recensement 2023 de la population il convient d'ouvrir des postes d'agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose :

- D'ouvrir 3 postes d'agents recenseurs vacataires pour la période du 19 janvier 2023 au 18 février 2023

Monsieur le Maire informe que le tarif de rémunération sera fixé lors d'un prochain Conseil Municipal, après retour des informations de l'INSEE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE AU GRADE DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (CTAPS)

2022/57

Afin de permettre la réalisation d'une session supplémentaire de Ludisport le Vendredi, Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de l'intervenant.

Monsieur le Maire propose de modifier le poste au grade de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2,5/35^{ème} à 3,75/35^{ème}.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette proposition.

DROITS D'INTERVENTION

Monsieur le Maire informe des réunions et commissions à venir :

- 2^{ème} rencontre de la biodiversité le 26/09/2022
- Ramassage des déchets le 26/09/2022
- Opération « Tous en forêt » le 28/09/2022
- « En famille » de la Compagnie Jehan-Ango 04/11/2022
- Assemblée générale de l'ESTRAN le 17/09/2022
- Réunion annulée concernant l'extension du service de trottinette électrique aux communes limitrophes de Dieppe
- Assemblée générale de l'Amicale des maires le 14/10/2022

Madame LEFEBVRE souhaite connaître l'avancée d'un dossier concernant l'entretien d'une parcelle. Monsieur MARATRAT et Monsieur BOULEY informent de l'état du dossier.

Madame HERMAY souhaite échanger sur les travaux réalisés par la Direction des routes depuis fin août. Les membres du Conseil ne sont pas satisfaits du travail réalisé (qualité du bitume, mauvaise qualité de la peinture au sol).

Monsieur SKLADANOWSKI souhaite remercier les bénévoles qui ont participé à la préparation de la Foire à tout le Dimanche 4 octobre 2022. Monsieur le Maire informe qu'il faudra étudier le stationnement pour la prochaine session.

Monsieur BOULEY relance le Conseil pour la réalisation des places de parking pour les randonneurs aux abords de la route de la forêt. Monsieur CREMET répond que le nécessaire sera fait cet hiver.

Madame DEMONCHY demande si la Mairie est au courant du « type de vente » lorsque qu'une habitation est à la vente (location saisonnière, résidence secondaire, résidence principale, ...).

Fin de séance : 20h40